

Assurer la retraite & protéger la santé

La Carsat aux côtés des salariés, des
entreprises et des retraités.

Carsat Retraite
& Santé
au travail
— Nord-Picardie —

La Caisse
d'assurance
retraite et de la
santé au travail

valeurs :

Accompagnement
Solidarité
Innovation

3 grandes missions de service public
réaffirmées pour être aux côtés

des salariés
des entreprises
et des retraités

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) Nord-Picardie est un organisme de Sécurité sociale, en charge de trois grandes missions :

- la préparation et le paiement de la retraite des salariés du régime général ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

À ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite.

Préparer et payer la retraite par répartition

Suivre la carrière des assurés

La Carsat gère le compte retraite des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Elle recueille auprès des entreprises de la région les informations relatives à leur carrière.

L'objectif : produire un compte individuel de qualité permettant un calcul rapide et juste de la retraite.

Interlocuteur unique des entreprises et des différents partenaires sociaux et fiscaux, elle a développé des procédures automatisées afin de simplifier les démarches administratives (télétransmission, déclaration par Internet...).

Informers les salariés

La Carsat envoie aux assurés de façon régulière les Relevés de Situation Individuelle tous les 5 ans à partir de 35 ans, ainsi que l'Estimation Indicative Globale du montant de la retraite dès 55 ans.

Au-delà de cette information régulière, la Carsat remet aux assurés à tout âge, sur simple demande et gratuitement, leur relevé de carrière.

Présente également sur Internet, elle met à disposition des services en ligne pour visualiser son relevé de carrière, estimer le montant de sa retraite, régulariser sa carrière...

Payer les retraités

La Carsat calcule les retraites et en assure le versement régulier chaque mois. Elle effectue tout au long de la vie du retraité les modifications nécessaires à la gestion du dossier : changements d'adresse, de banque, d'état civil...

Conseiller les futurs retraités

Au moment du passage à la retraite, la Carsat s'engage à faciliter les démarches de ses assurés et à les aider à prendre leur décision pour la date de départ en retraite. Grâce à son réseau de proximité d'agences retraite, les conseillers accueillent, sur rendez-vous, les futurs retraités.

Cet Entretien Individuel Retraite (EIR) est un moment privilégié pendant lequel ils sont informés sur leurs droits acquis et conseillés sur les dispositifs législatifs (poursuite d'activité, cumul emploi-retraite, versement pour la retraite, retraite progressive...).

La Carsat intervient également dans les entreprises qui la sollicitent en organisant des actions d'information auprès des salariés. Avec ses partenaires des autres régimes, elle met en place des opérations conjointes d'information collectives et individuelles en direction des futurs retraités.

Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie

Accompagner les assurés fragilisés et faciliter l'accès aux soins

Sur le principe de solidarité, valeur fondatrice de la Sécurité sociale, la Carsat apporte un accompagnement social aux assurés et à leurs ayants droit touchés par la maladie, l'accident, le handicap.

Elle a aussi pour mission de favoriser les démarches de soins et de sensibiliser les assurés fragilisés sur les questions de santé, en mettant en œuvre notamment des parcours prévention santé.

Elle informe et conseille sur les dispositifs d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Aider les assurés à prévenir le risque de désinsertion professionnelle

La Carsat, pour prévenir le risque de précarisation socio-professionnelle des personnes en arrêt de travail et/ou en invalidité, développe des offres de services pour accompagner leur projet de reprise de travail.

Ces actions sont menées en partenariat avec les services concourant au maintien dans l'emploi (médecin du travail, Cnam, services sociaux d'entreprise, Direction santé au travail et risques professionnels...).

Contribuer au maintien à domicile

Pour assurer aux personnes malades, en situation de handicap ou âgées, les meilleures conditions de vie, la Carsat met en place un ensemble de dispositifs favorisant le retour à domicile des personnes fragilisées après une hospitalisation.

L'objectif : accompagner ces personnes pour leur permettre de rester à domicile malgré la maladie ou la perte d'autonomie, de même que soutenir les aidants familiaux.

Prévenir la perte d'autonomie

La Carsat met en œuvre un Plan d'Actions Personnalisé (Pap) qui prend en compte les attentes et les besoins du retraité pour offrir un panier de services adaptés à sa situation : aide à domicile, portage de repas, aide à l'adaptation du logement.

Par ailleurs, la Carsat soutient et développe des actions de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées (Papa) auprès des populations fragilisées favorisant ainsi la préservation de leur capital santé.

Ces actions de prévention, réalisées avec de nombreux partenaires (centres d'examen de santé, Cnam, associations du « Bien vieillir ») visent au maintien de l'autonomie, au maintien du lien social et plus généralement à la qualité de vie pour « bien vieillir ».

La Carsat intervient aussi auprès des professionnels du maintien à domicile en initiant des actions de sensibilisation et de formation aux questions du vieillissement pathologique.

Participer à l'amélioration des lieux de vie collectifs

La Carsat peut aider les structures d'hébergement de personnes retraitées autonomes œuvrant pour une meilleure qualité de vie dans les établissements à travers des subventions ou prêts pour :

- les petits travaux ou l'acquisition de matériel,
- les investissements pour les actions d'amélioration de la vie sociale,
- les projets immobiliers visant un mode d'accueil intermédiaire entre domicile et hébergement collectif,
- la construction, la rénovation ou l'équipement de structures d'hébergement permanent.

*Prévenir
les risques
professionnels,
assurer la santé
et la sécurité au
travail*

Prévenir les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention

La Carsat est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. La maîtrise de ces risques est un enjeu à la fois pour les hommes, l'entreprise et la société. Si les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût, la prévention est un investissement. Par ses actions dans l'entreprise, la Carsat joue le rôle d'assureur des risques professionnels.

A travers cette mission, il s'agit de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles et d'améliorer les conditions de travail dans les entreprises.

Cela passe par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation ainsi que la diffusion de bonnes pratiques et des incitations financières.

La diffusion de la documentation technique et l'organisation régulière de conférences ou de réunions d'information contribuent à cette prévention.

La Carsat s'engage à vos côtés en vous proposant notamment son expertise et son offre de services au travers du webzine **Entreprendre Ensemble**, à retrouver sur :

www.entreprendre-ensemble.info

ENTREPRENDRE
Ensemble

Cibler les risques majeurs

Prévenir, c'est aussi être proche des préoccupations des salariés et guetter l'émergence de nouveaux risques. Dans cette optique, la Carsat travaille sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), le risque cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR) et le risque de chutes ; elle intègre la prévention dès la conception des lieux de travail.

Et pour cibler le mieux possible leurs actions, les ingénieurs et contrôleurs de sécurité concentrent leurs efforts dans des secteurs à forte sinistralité (BTP, grande distribution, intérim).

Fixer le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles

Calculer et notifier, chaque année, le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles, fait partie des missions de la Carsat. Le calcul du taux se fait au regard des dépenses pour indemniser ces accidents et maladies et couvrir les risques encourus selon les secteurs d'activité.

Ces cotisations payées par l'entreprise assurent les salariés contre les risques d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle.

La Carsat Nord-Picardie : un réseau de proximité



La Carsat Nord-Picardie, c'est :

- 1 siège social ■
- 8 circonscriptions de proximité sur 25 sites géographiques ●
- 19 sites du service social ● et 229 points de consultation sociale
- + 1.610 salariés

La Carsat Nord-Picardie en chiffres (décembre 2015)

La préparation et le paiement de la retraite

- plus de **2 763 838** comptes retraite individuels pour lesquels un report de salaires a été effectué
- **127 928** déclarations annuelles de données sociales traitées
- plus de **56 666** assurés accueillis
- **63 995** nouvelles attributions de retraite personnelle
- **9.9** milliards d'euros de prestations versées à **1 221 294** retraités

L'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté

- plus de **36 millions** d'euros de dépenses d'action sociale en faveur des personnes âgées
- **29 120** bénéficiaires d'une action individuelle de l'action sociale
- **35 972** bénéficiaires des actions collectives de l'action sociale
- **200** structures bénéficiaires de subventions pour des actions collectives de l'action sociale
- **50 517** assurés ont bénéficié d'une intervention individuelle du service social et **11 466** ont été aidés à travers des actions collectives.

La prévention et la tarification des risques professionnels

- **157 748** entreprises cotisantes
- **1 537 011** salariés couverts pour les risques d'accidents du travail et maladies professionnelles
- **172 454** notifications de taux accidents du travail adressées aux entreprises
- **10 981** interventions en entreprise dont **654** interventions des laboratoires d'évaluation des risques professionnels physiques et chimiques
- **55** sessions de formation; **210** organismes et **71** entreprises habilitées pour déployer des programmes de formation INRS
- **290** aides financières simplifiées versées (1 062 732€) + **45** contrats de prévention (1 400 869€)

Contacts

Pour les assurés

Pour les informations d'ordre général et les accès à nos services en ligne :

www.carsat-nordpicardie.fr

✓ Pour toute question sur la retraite ou pour s'informer sur sa carrière :

www.lassurance retraite.fr

ou par téléphone : Serveur vocal 24h/24 7J/7

3960 Service 0,06 € / min
+ prix appel

De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.

✓ Pour le service social* :

3646 Service 0,06 € / min
+ prix appel

De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 0 811 70 3646.

✓ Pour le compte pénibilité :

3682 Service 0,06 € / min
+ prix appel

et www.preventionpenibilite.fr

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord - Picardie

Carsat Nord-Picardie
11 allée Vauban
59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
www.carsat-nordpicardie.fr

Pour les entreprises

0 821 10 59 60* (0,15€/mn)

✓ Pour la prévention des risques professionnels

contactprevention@carsat-nordpicardie.fr

✓ Pour s'informer et déclarer

www.e-ventail.fr

www.net-entreprises.fr

✓ Numéro Amiante : **09 71 10 59 59***

Pour bien vivre sa retraite

Notre page Facebook :
Les bons plans d'Hector



Notre magazine en ligne :

www.presence-carsat.info

Présence

* du lundi au vendredi de 8 h à 17 h (18 h pour le 3646)
Prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile